

Prévenir des défauts de teinte

Il est en principe possible de prévenir les défauts dans la teinte du béton, ainsi que des salissures de toutes sortes, liés à l'utilisation d'un matériel de coffrage inapproprié; cela nécessite certaines connaissances et un contrôle rigoureux.

- L'entrepreneur choisira de préférence du matériel de coffrage d'un type ayant fait ses preuves pour le béton apparent. Ses propres expériences et références peuvent se révéler très utiles. On veillera spécialement à ce que le film de phénol soit suffisamment durci et à ce que le revêtement du coffrage soit résistant au milieu alcalin. Il importe d'éviter des pertes de laitance au niveau des arêtes et d'éventuelles brèches dans le coffrage, ainsi des traces colorées indésirables provoquées par des pigments traînant sur les panneaux.
- Le matériel de coffrage doit être stocké à l'abri des intempéries et des salissures. Le contact entre des pièces d'acier et la peau d'un coffrage, ainsi que des dépôts de pollen, sont fréquemment la cause de taches et doivent par conséquent être absolument évités. La peau du coffrage doit être nettoyée avant utilisation. On évitera de marcher avec des chaussures humides ou sales sur le coffrage, car il peut également en résulter des traces indésirables sur la surface du béton.
- Si l'on recourt à un mastic pour assurer l'étanchéité des joints de coffrage, on l'égalisera avec soin et enlèvera, au moyen d'un cutter, l'excédent dudit produit.
- En matière de produit de démoulage, tant le type de celui-ci que la quantité appliquée doivent être adaptés à la peau de coffrage choisie. Il importe absolument d'éviter tout surdosage; la durée de séchage après l'application doit être aussi constante que possible pour tous les éléments à bétonner.
- On s'efforcera de stocker les armatures le moins longtemps possible sur le chantier et de les protéger de la pluie et de l'humidité. Elles ne doivent pas non plus être posées, même momentanément, sur la peau du coffrage après traitement de celle-ci au moyen d'un produit de démoulage. En cas d'interruption des travaux, les armatures déjà mises en place doivent être protégées de la pluie au moyen d'une feuille de plastique ou d'une bâche. Si l'on a posé des exigences élevées sur le plan de la teinte conformément CBA2, CBA3 ou CBAS, p. ex. en recourant à du ciments blanc ou en colorant le béton dans la masse, il est recommandé d'envisager l'utilisation d'armatures revêtues.
- Les fers en attente dans les parois ou colonnes en construction doivent être protégés contre les intempéries (pluie, neige) et la décoloration de la rouille qui en résulte, p. ex. en les enveloppant d'une feuille de plastique.